



2 février 2017
Journée mondiale des zones humides
« Des zones humides pour la prévention des catastrophes »

Exemples en Ardèche

DOSSIER DE PRESSE

Contact presse : Benoît PASCAULT, Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
benoit.pascault@espaces-naturels.fr – 04 75 36 32 31

Crues de l'Allier, de la Loire, du Rhône... et jusqu'à la récente crue de l'Ardèche en novembre 2016, les alertes inondations font régulièrement la une. Les milieux humides, souvent mis à mal, participent à la prévention de ces risques naturels.

Chaque année, la Journée mondiale des zones humides (JMZH) est célébrée le 2 février, pour commémorer la signature de la Convention sur les zones humides, dans la ville iranienne de Ramsar en 1971. La thématique 2017 met l'accent sur le rôle « *des zones humides pour la prévention des catastrophes* » : l'occasion de rappeler leur importance pour la prévention des inondations, sécheresses... en un mot : pour conserver des territoires où il fait bon vivre !

En Ardèche, le Conservatoire d'espaces naturels se mobilise toute l'année pour préserver ces espaces naturels si précieux.

SOMMAIRE

Les zones humides, c'est quoi ?	3
Les zones humides, à quoi ça sert ?	4
Les zones humides en Ardèche.....	5
Le Cen Rhône-Alpes au service des zones humides : focus sur quelques projets-phares	6
Le Cen Rhône-Alpes, c'est qui ?.....	7

Le saviez-vous ?

La convention RAMSAR est le plus ancien de tous les accords modernes mondiaux et intergouvernementaux sur l'environnement. Le traité a été négocié dans les années 1960 par différents pays et organisations non gouvernementales préoccupés par la perte et la dégradation croissantes des zones humides pour les oiseaux d'eau migrateurs. Adoptée dans la ville iranienne de Ramsar en 1971, elle est entrée en vigueur en 1975. C'est la signature de cette importante convention que célèbre chaque année la journée mondiale des zones humides.

En savoir plus : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr>

Les zones humides, c'est quoi ?

Les zones humides, c'est quoi ?

Des milieux entre terre et eau, au sol inondé une bonne partie de l'année : mares, marais, tourbières, prairies humides, bords de cours d'eau...



Il est temps d'agir !

70% des zones humides ont disparu en France depuis le début du XX^e siècle, dont la moitié entre 1960 et 1990 : une situation essentiellement due aux activités humaines.

Ces milieux en péril doivent être préservés pour garantir notre avenir.

Les zones humides, à quoi ça sert ?

Les zones humides jouent un rôle essentiel pour le développement durable des territoires.

Régulation des excès du climat (sécheresses, inondations) :

telles des éponges, les zones humides stockent l'eau à la saison pluvieuse et la restituent peu à peu, y compris en période sèche. Elles contribuent ainsi à réguler les crues et à soutenir les étiages.

Réservoir de biodiversité :

en France, 100 % des amphibiens, 50 % des oiseaux et 30 % des espèces végétales remarquables et menacées dépendent directement des zones humides.

Épuration de l'eau et approvisionnement des populations en eau potable :

les zones humides et leur végétation participent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau en agissant comme un filtre épurateur. Elles contribuent également à son infiltration et au rechargement des nappes phréatiques.

**Les zones
humides
nous rendent
de nombreux
services**

Auxiliaire d'une activité agricole adaptée :

fauchées ou pâturées, les zones humides offrent une ressource alimentaire intéressante pour les troupeaux, en particulier en période de sécheresse.

Support de nombreuses activités économiques et de loisirs :

les zones humides garantissent des paysages de qualité et des usages variés (pisciculture, pêche, chasse, promenade...).

Source d'inspiration pour les artistes :

avec leurs paysages et leurs lumières si particulières, les zones humides ont de tout temps inspiré poètes, peintres et autres artistes.

Le saviez-vous ?

A l'échelle nationale, les dégâts causés par les inondations s'élèvent en moyenne à 265 millions d'euros par an. (Sources : données du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable)

Les zones humides en Ardèche

L'inventaire des milieux humides ardéchois a été mis à jour en 2016 par le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes.

Grâce à ce travail, nous savons qu'aujourd'hui les zones humides en Ardèche, c'est encore **15 000 hectares, soit 2,7% du territoire** : autant de secteurs stratégiques à préserver pour notre avenir !

Les résultats détaillés de l'inventaire sont disponibles en ligne, sur le portail CARMEN : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/zones_humides.map



D'importantes zones d'expansion des crues

Le SAGE Ardèche, porté par le Syndicat mixte Ardèche Claire, a identifié sur le bassin versant plusieurs zones d'expansion de crues et espaces de mobilité stratégiques des cours d'eau.... En regardant de plus près, ces espaces stratégiques accueillent dans la majorité des cas de nombreuses zones humides.

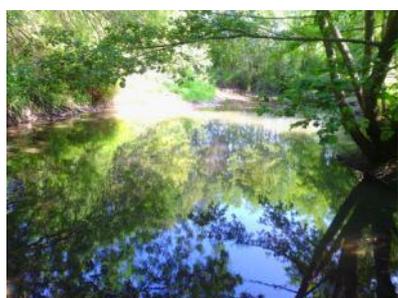
Par exemple, **la plaine alluviale de l'Ardèche** située entre Aubenas et Vogüé, tout comme **le secteur de la boucle de Chauzon** contribuent pleinement à réduire l'intensité des crues de l'Ardèche : il s'agit de secteurs de grande importance à préserver sur le long terme !

Le Cen Rhône-Alpes au service des zones humides : focus sur quelques projets-phares

Au cœur des territoires, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes recherche la mobilisation et l'implication volontaire de tous pour une préservation des zones humides. Les possibilités d'actions sont variées : travaux pour restaurer le bon fonctionnement des milieux humides, définition d'un zonage protecteur dans les documents d'urbanisme, maîtrise foncière pour prévenir les risques de destruction, mise en place de mesures agri-environnementales, sensibilisation des habitants...

De nombreux projets ont ainsi vu le jour dans le département :

Préservation de la plaine alluviale de l'Ardèche d'Aubenas à Vogüé



Rare étendue plane dans un contexte marqué par le relief des collines des Basses-Cévennes et par les falaises des plateaux calcaires alentours, cette plaine alluviale est une zone d'expansion de crues stratégique pour le bassin versant de l'Ardèche. Le Conservatoire d'espaces naturels anime depuis 2013 un projet partagé avec les acteurs locaux pour que cet espace assure pleinement ses fonctions au service du territoire. Depuis 2 ans des opérations sont menées : fête de la nature, chantier bénévole de nettoyage des déchets sauvages, lutte contre les espèces invasives.... En 2017, s'engagera une réflexion autour de la gestion de la fréquentation. Ce projet est une des actions phare du prochain contrat de rivière Ardèche (2017-2021).

Préservation et restauration de tourbières et autres zones humides du plateau ardéchois



Le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes est impliqué dans différentes démarches locales visant à prendre en compte et valoriser les zones humides du plateau : notamment au niveau agricole avec les mesures agri-environnementales au niveau des bassins de la Loire et du Haut-Allier... Le Conservatoire gère également plusieurs tourbières sur le haut bassin de la Loire, et notamment les tourbières de la Geneste, des Narces et des Vestides sur la commune d'Issanlas, qui constituent l'une des plus vastes zones humides du département. En 2017 des travaux de restauration sont prévus pour en améliorer le fonctionnement, tout comme à Burzet sur la tourbière de la Verrerie.

Restauration d'une zone humide à Saint-Agrève



La tourbière du « Creux de l'âne » contribue, avec les nombreuses autres sagnes et narces qui l'entourent, à la préservation de la ressource en eau du territoire, tant en qualité qu'en quantité. Depuis 2014, le Conservatoire d'espaces naturels se mobilise sur ce territoire : en 2016, des travaux d'ampleur ont été réalisés au lieu-dit « Les Grenouilles » pour rendre à la zone humide son fonctionnement naturel ; au niveau du lac de Devesset, le Syndicat de gestion du lac installe un sentier-découverte pour présenter l'histoire du site, sa faune et sa flore. Le 15 février aura lieu une réunion de présentation de ce projet (19h salle de la mairie de Saint-Agrève), avec une soirée spéciale « zones humides » prévue ensuite pour juin.

Le Cen Rhône-Alpes, c'est qui ?

Agir ensemble, c'est notre nature !

Membre d'un réseau national réunissant 29 Cen, le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes œuvre depuis près de 30 ans pour la préservation de la biodiversité rhônalpine. Spécialiste de la gestion d'espaces naturels, il compose à chaque fois avec toutes les sensibilités du monde rural.

Grâce à son approche concertée et son ancrage territorial, il favorise l'émergence de projets allant dans le sens d'une meilleure prise en compte du patrimoine naturel et apporte un accompagnement technique aux collectivités, agriculteurs et autres acteurs locaux.

Tout au long de l'année, le Cen Rhône-Alpes s'implique pour la préservation des zones humides, notamment en Ardèche.

Ces projets sont rendus possibles grâce au soutien financier du Département de l'Ardèche, la Région Auvergne Rhône-Alpes, les Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne, et l'Etat.



En savoir plus : www.cen-rhonealpes.fr

www.reseau-cen.org